

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DES DSP. DÉCISION

#### Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le quatre novembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Mallein à M Trichard  
Mme Branas à Mme Picard

**Secrétaire de séance : Mme Cécile Marenzoni.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 4 novembre 2020  
Rendue exécutoire le : 6 novembre 2020  
Publiée le : 6 novembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 4 novembre 2020

## CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DES DSP. DÉCISION

**M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.**

Le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), conformément aux articles R.2222-1 à R.2222-6, impose aux collectivités de créer une commission de contrôle financier (CCF) chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises, au titre d'une délégation de service public (DSP), d'un marché public de services publics, d'un contrat de partenariat lorsqu'il comprend la gestion d'une mission de service public, ou d'une garantie d'emprunt.

La CCF, dont la composition est librement fixée par le conseil municipal, est chargée d'un examen des comptes détaillés des opérations menées par les entreprises précitées et peut bénéficier, dans ce cadre, de l'assistance d'un prestataire extérieur, choisi au regard de son expertise en la matière. Un rapport écrit de la CCF sera établi annuellement, puis joint aux comptes de la Ville.

La tenue de ladite commission aura lieu avant celle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), afin d'apporter à ses membres les éléments financiers nécessaires à leur exercice.

Pour mémoire, la CCSPL, compétente pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière, examine notamment le rapport annuel établi par chaque délégataire et se prononce sur tout projet de délégation de service public, avant le Conseil Municipal.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal de décider la création de la commission de contrôle financier de la commune de Saint-Médard-en-Jalles et de fixer le nombre de conseillers municipaux composant cette commission à cinq (5) titulaires, en plus du Maire président de droit, composition respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de créer la commission de Contrôle Financier.

**Désigne** pour siéger à la Commission de Contrôle Financier des services publics locaux de la commune :

<b>Monsieur le Maire, Président de droit</b>	<b>Représentant du Maire</b>
M. Stéphane Delpeyrat	M. Jean-Luc Trichard
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Kévin Roscop	M. Bernard Cases
Mme Marie-Dominique Canouet	M. Stephen Apoux
M. Pascal Tartary	Mme Cécile Pouban
Mme Mélanie Laplace	Mme Françoise Fize
M. Jacques Mangon	M. Stéphane Bessière

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 4 novembre 2020  
pour expédition conforme  
Le maire,



Stéphanie Delpeyrat





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_143
Date de la décision :	2020-11-04 00:00:00+01
Objet :	CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DES DSP. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20201104-DG20_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201104-DG20_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	955
Nom original :		
DG20_143.pdf	application/pdf	640327
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201104-DG20_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	640327

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 novembre 2020 à 10h45min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 novembre 2020 à 10h49min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 novembre 2020 à 10h49min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 novembre 2020 à 10h49min42s	Reçu par le MI le 2020-11-06